



Le service public pour mieux
rénover mon habitat

RENCONTRES DES TERRITOIRES ANAH 2023

Septembre 2023

Les actualités nationales du réseau France Rénov'

Rencontres nationales de l'habitat privé (12 & 13 octobre 2023)

Lien d'inscription et programme:
<https://rencontreshabitatprive2023.fr>



En présentiel et en distantiel

Des tables rondes, des ateliers techniques, des pitchs, une exposition, des ateliers ruches, etc



Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

Des évolutions importantes de la politique publique en faveur de la rénovation de l'habitat privé

2

Poursuivre et renforcer le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

Des évolutions importantes de la politique publique en faveur de la rénovation de l'habitat privé

2

Poursuivre et renforcer le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat

Un parcours de l'usager qui s'enrichit pour massifier la rénovation



Vers un nouveau pacte territorial autour du service public France Rénov'

Un accès égal au service public pour tous les ménages (garantir une couverture territoriale maximale en matière d'information, de conseil et d'accompagnement)

« Aller vers » la population et favoriser les écosystèmes locaux (professionnels, autres acteurs du logement...)

Informer, conseiller et accompagner sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat

Un modèle de contractualisation simplifié entre l'Etat et les collectivités territoriales



Massifier une offre d'accompagnement grâce à Mon Accompagnateur Rénov'

Un tiers de confiance auprès du ménage à chaque étape de son parcours

Un agrément obligatoire pour tous les acteurs dès janvier 2024

Un recours obligatoire à MAR' sur la rénovation globale et performante à compter de janvier 2024

Un accroissement du nombre de structures qui vont pouvoir accompagner les ménages vers la rénovation globale



Consolider et enrichir les aides à la rénovation de l'habitat privé

Une évolution des aides autour de 2 piliers : pilier efficacité et pilier performance en 2024

Un conditionnement de l'audit MPR' à un geste de travaux depuis juin 2023

Une aide renouvelée pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') lancée en 2024

Une évolution des aides à la rénovation énergétique : vers un pilier « Performance » et un pilier « Efficacité »

Aujourd'hui



Aides par geste

- ✓ Aide MaPrimeRénov' depuis 2020
- ✓ Gestion nationale
- ✓ Ciblage des ménages modestes et des gestes de travaux performants



En 2024

Aides par geste « Pilier efficacité »

- Décarboner
- Exclure les passoires (étiquette F et G) avec un DPE obligatoire



Aides à la rénovation globale



- ✓ MPR Sérénité depuis 2011, gérée localement (TMO/MO)
- ✓ MPR Rénovation Globale depuis 2021, gérée nationalement (INT/SUP)
- ✓ Aide MPR Copropriétés ouverte en 2021
- ✓ Propriétaires bailleurs soumis à conventionnement

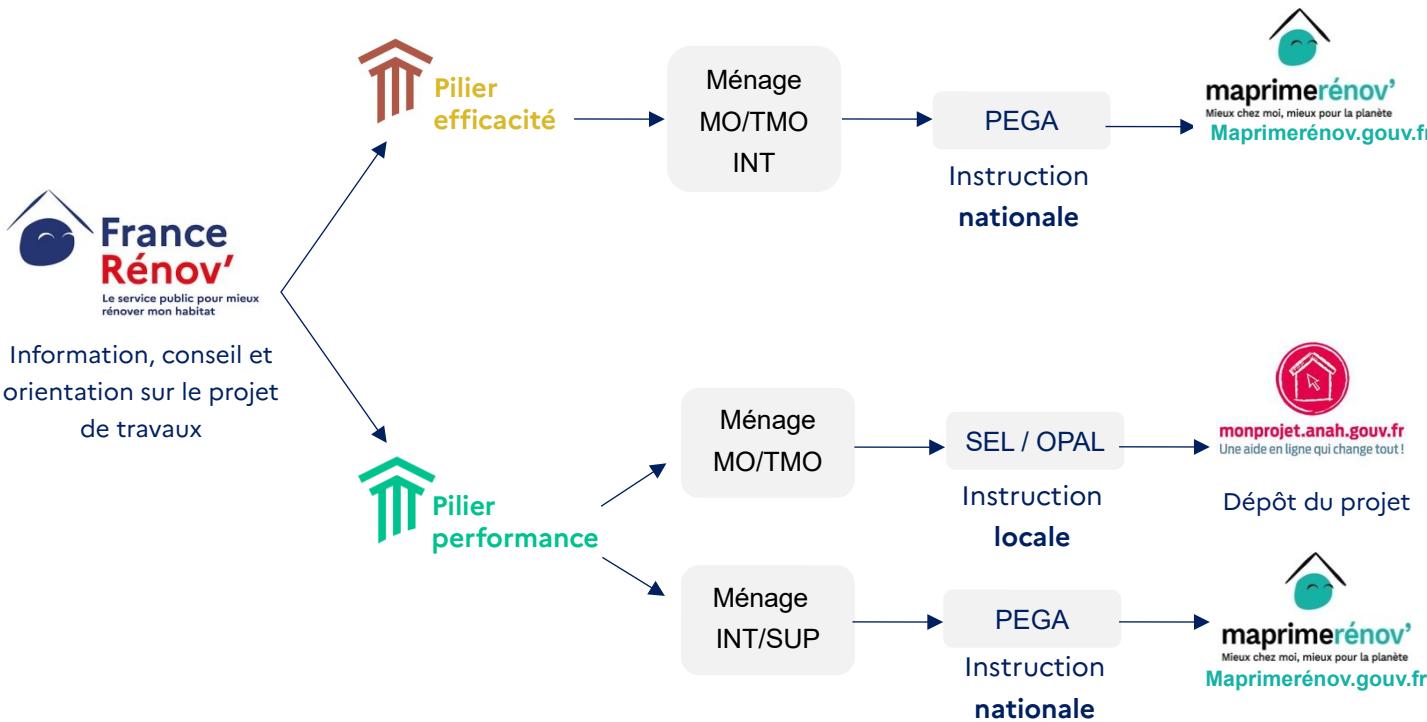


Aides à la rénovation globale « Pilier performance »

- Unifier pour toutes les catégories de ressources
- Mieux financer pour une ambition énergétique accrue
- Accompagnement obligatoire
- Gestion nationale ou locale selon ressources (INT/SUP vs. TMO/MO)
- Renforcer les dynamiques copropriétés

Une évolution des aides à la rénovation énergétique : vers un pilier « Performance » et un pilier « Efficacité »

- Une évolution du parcours de l'usager pour les ECFR' en phase d'information/conseil
- Des modalités d'instruction identiques aux dispositifs actuels :



- Des critères des régimes d'aides précisés au CA de décembre pour les évolutions de MPR Sérénité et dans le décret et l'arrêté MPR pour les évolutions de MPR

Modifications du décret et arrêté « Mon Accompagnateur Rénov' »

Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 et arrêté du 21 décembre 2022

Obligation d'accompagnement (art. R.232-8 du code de l'énergie)

Retrait des bouquets de travaux MPR > 10k€ d'aide

- Conditions d'obligation d'accompagnement clarifiée

Ajout de l'aide MaPrimeRénov' rénovation globale

- Cohérence de l'obligation pour les travaux de rénovation globale mieux aidés
- Articulation possible avec l'accompagnement A4 du SARE
- A partir du 1^{er} janvier 2024

Conditions d'agrément (art. R.232-4 et R. 232-9)

Candidats « Opérateurs historiques » réputés agréés jusqu'en janvier 2024

- Espaces conseil France Rénov'
- Opérateurs dans le cadre d'une opération programmée
- Opérateurs agréés au titre du CCH
- Collectivités territoriales en régie

Retrait des professionnels RGE offre globale de l'éligibilité à l'agrément

- Ces acteurs réalisent des travaux en propre ce qui est incompatible avec la condition d'indépendance

Cahier des charges de l'accompagnement

Report de l'entrée en vigueur des nouvelles prestations MAR' au 1^{er} janvier 2024

- Modification réalisée par arrêté (art.1)

Report de l'entrée en vigueur des nouvelles prestations MAR' en OPAH/PIG au 31 décembre 2025

Modification du cahier des charges de l'accompagnement en outre-mer

- Réalisation d'une évaluation énergétique en lieu et place de l'audit (R 232-3 du code de l'énergie)

Modalités de déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Programme CEE « Mon Accompagnateur Rénov' » créé le 5 juillet 2023 porté par l'Anah à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une enveloppe globale de 300 millions d'€ pour 3 ans :

- **Plafond de financement = 2 000 € TTC (dont 20% TVA) ;**
- **Un financement progressif selon la catégorie du ménage** avec les taux de prise en charge suivants : 100% pour TMO ; 80% pour MO ; 40% pour INT ; 20% pour les SUP ;
- **Financement sans reste à charge pour les ménages très modestes** sur tout le territoire ;
- **Financement des accompagnements obligatoires uniquement**, alignés sur le pilier performance ; pas de financement des accompagnements facultatifs (pris en charge via SARE en 2024) ;
- **Modalités du financement de MAR' précisées au CA de l'Anah de décembre et dans l'arrêté et décret MPR**

Une orientation neutre par les ECFR' vers l'ensemble des structures MAR' référencées sur le territoire en indiquant les conditions respectives d'intervention

Communiqué de presse du 12 juin 2023

<https://www.ecologie.gouv.fr/christophe-bechu-agnes-pannier-runacher-et-olivier-klein-annoncent-renforcement-du-soutien>

Organisation et point d'avancement MAR' en Nouvelle Aquitaine

Modalité d'agrément dans la région	Par les DDT(M)
Chiffres nationaux	1174 comptes créés 290 dossiers déposés dont 58 agréés
Chiffres régionaux	52 dossiers en déposés : <ul style="list-style-type: none">- 4 collectivités territoriales ou groupements,<ul style="list-style-type: none">- 13 opérateurs historiques,- 16 auditeurs énergétiques- 19 architectes 22 avis favorables du CRHH et 7 agréments accordés

Concertation nationale sur le futur pacte territorial France Rénov'

2023

Construction modèle cible

Travaux préalables à la concertation

Finalisation de la vision cible et du cadre global

Préparation de la période transitoire

● Lancement concertation têtes de réseau et CT
11/05/2023

2024

Période transitoire

Intégration progressive des collectivités dans le modèle cible

Fin des conventions territoriales SARE
31/12/2024

2025

Déploiement modèle cible

Fin du programme SARE
31/12/2025

Fin de la période transitoire liée à l'intégration de Mon Accompagnateur Rénov' dans les opérations programmées
Janvier 2026

- Concertation nationale lancée le 11 mai avec les associations représentatives des collectivités territoriales, les têtes de réseau France Rénov' et les représentants des opérateurs de l'Anah.
- Dossier de concertation disponible sur le site du ministère avec les éléments de constat et les questions soumises à la concertation : <https://www.ecologie.gouv.fr/concertation-pacte-territorial-service-public-renovation-habitat>
- Consultation en ligne jusqu'à fin juin avec plus de 90 contributions reçues des acteurs publics et privés
- Réunion de restitution intermédiaire fin septembre

Propositions issues de la concertation

Une nouvelle structure de contractualisation intégrant tous les échelons territoriaux

Un financement de toutes les missions de rénovation de l'habitat décliné sur 2 échelons



Durée
5 ans



Articulée avec les SRCAE et SRADDET

Déclinaison opérationnelle des PLH et PCAET

Signée par l'État et la Région (et/ou le Département)

Cadrage des objectifs et cohérence avec les schémas territoriaux

Actions socle :

Définitions d'objectifs / Animation territoriale / mobilisation des professionnels

Actions complémentaires :

Initiatives locales

Communication spécifique

Signée par l'État et l'EPCI et/ou le Département

Déploiement local du SPRH

Actions socle :

Animation/ Mobilisation des publics / Information / Conseil / Orientation

Actions complémentaires :

Études territoriales

Dispositifs d'intervention spécifiques (copropriétés, habitat dégradé, autonomie...)

Accompagnement à la rénovation de l'habitat

Une année 2024 de transition pour porter le service public

Une continuité des dispositifs programmés Anah (OPAH/PIG) en cours et à venir pour poursuivre la dynamique de contractualisation avec les collectivités locales

- **Pour les conventions d'OPAH/PIG adoptées avant le 31 décembre 2023 :**
 - Une intégration des missions du MAR' avant le 31 décembre 2025
- **Pour les conventions d'OPAH/PIG adoptées à compter du 1^{er} janvier 2024 :**
 - Une intégration obligatoire des missions du MAR'
 - Des durées limitées à 3 ans (au lieu de 5 ans)

Pour toutes les conventions :

- La co-existence de l'opérateur d'OPAH/PIG avec les MAR' agréés sur ce périmètre d'intervention
- Des objectifs, enveloppes et aides locales contractualisés dans les conventions d'OPAH/PIG limités aux accompagnements réalisés par l'opérateur désigné par la collectivité

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

Des évolutions importantes de la politique publique en faveur de la rénovation de l'habitat privé

2

Poursuivre et renforcer le **déploiement du service public** de la rénovation de l'habitat

Le futur partenariat avec France services : aller au plus proche des usagers



S'appuyer sur un réseau de **2800 espaces France services**



Assister les **personnes éloignées du numérique ou en difficulté avec les démarches administratives**
à accéder aux plateformes de demande d'aides

*Une offre de service complémentaire aux ECFR**

*L'ECFR' restera le point de contact privilégié des ménages, l'agent France services
ayant vocation à effectuer des actes complémentaires à ceux des conseillers.*

**Aider au dépôt numérique de
la demande de subvention
MPR'**

**Assurer une intermédiation
administrative et numérique
lors du suivi des dossiers**

**Repérer les ménages pouvant
bénéficier d'une rénovation**

**Communiquer sur l'existence
de France Rénov' et orienter
vers un ECFR'**

Une opérationnalisation en janvier 2024

Formations des agents

T3

T4

T1 2024

Signature des conventions
*Salon des maires
21-23 novembre*

Entrée en vigueur du
partenariat

Une nouvelle aide Ma Prime Adapt' en 2024

MaPrimeAdapt' est une aide à la pierre qui s'adresse aux ménages aux revenus modestes et très modestes : personnes âgées et personnes handicapées. Elle permet aux bénéficiaires de réaliser l'ensemble des travaux d'adaptation du logement nécessaires. **Objectif : près de 700 000 logements adaptés dans les 10 ans**



Des critères d'éligibilité simples : personnes âgées de 70 ans ou plus, ou handicapées, propriétaire occupant ou locataire du parc privé, résidence principale sans condition d'ancienneté, revenus modestes et très modestes



Une subvention pour accélérer l'adaptation du parc : Subvention du coût des travaux à hauteur de 70% pour les ménages très modestes et 50% pour les ménages modestes, un accompagnement obligatoire et qualifié tout au long du dispositif, une instruction locale



Une liste de travaux ouverts : profiter de son logement (douche de plain-pied, robinetterie adaptée...), circuler dans son logement (rampes d'accès, barre d'appui...), utiliser les équipements (volets roulants, installations de meubles...) adaptée aux besoins de chacun

